

Accidents Vasculaires Cérébraux : quels symptômes doivent vous alerter ?

L'accident Vasculaire Cérébral touche en moyenne 20 personnes par jour en Aquitaine, dont 8 garderont des séquelles invalidantes.

Une priorité : faire connaître les symptômes qui doivent alerter

- Des difficultés à parler,
- Une paralysie d'un bras ou du visage,
- Une faiblesse musculaire soudaine d'un côté du corps, accompagnés ou non de troubles de l'équilibre, de la vision ou encore de maux de tête.

Un réflexe : appeler le 15 car chaque minute compte

Le délai optimum pour recevoir un traitement adapté en cas d'AVC est de 4h30.

En effet, face à l'accident vasculaire cérébral, un diagnostic précoce et une prise en charge rapide permettent de réduire la mortalité de 30%, ainsi que le risque de séquelles et leur gravité.

L'Agence régionale de santé d'Aquitaine (ARS) et ses différents

partenaires se sont engagés depuis fin 2011 dans une vaste campagne pour informer les Aquitains sur les Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC), qui constituent une des priorités en matière de santé publique dans la région.

En 2013, la campagne se poursuit sur tout le territoire Aquitain. Pour connaître les dates et le détail des différentes manifestations, rendez-vous sur le site de l'ARS Aquitaine : www.ars-aquitaine.sante.fr / rubrique «votre santé» / «la santé par thème»

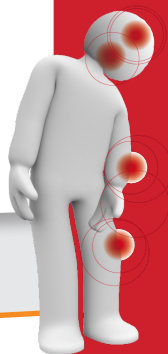
** CHU de Bordeaux, Union régionale des professionnels de santé médecins libéraux d'Aquitaine, Mutualité Française Aquitaine, caisses d'assurance maladie d'Aquitaine (CPAM, Direction régionale du service médical, MSA, RSI), CARSAT, associations de malades (France AVC, Amoc 33, Cocerles 47), Comité régional de coordination.*

Un AVC, qu'est-ce que c'est ?

L'AVC, encore appelé «attaque» ou «congestion cérébrale» est une urgence vitale. Il est causé par une artère qui se bouche ou qui éclate soudainement, ce qui entraîne une perturbation de l'irrigation du cerveau.

Qui sont les personnes à risque ?

- les personnes ayant déjà eu un AVC ou un accident ischémique transitoire (mini-AVC),
- les personnes atteintes d'un trouble cardiaque,
- les personnes diabétiques,
- les personnes qui ont trop de tension.



Vrai ou faux ?

Je suis jeune, je ne suis pas concerné(e) par les AVC.

> FAUX !

15% des AVC touchent des personnes de moins de 50 ans. 25% des AVC touchent les moins de 65 ans, c'est à dire des personnes en âge de travailler.

Je ne peux rien faire pour prévenir un AVC ?

> FAUX !

La prévention est efficace. En prenant soin de ma santé, je peux limiter les risques d'un AVC. Je dois donc faire attention à plusieurs facteurs : hypertension artérielle, diabète, tabagisme, alcoolisme chronique, café, drogues, excès de cholestérol, obésité, sédentarité.

Un AVC c'est pas très grave.

> FAUX !

Suite à un AVC, le patient peut garder des séquelles importantes pouvant aller jusqu'à une perte d'autonomie.

Il s'agit de difficultés en matière de communication pour parler (aphasie), écrire ou lire. Sur le plan de la mobilité, les séquelles les plus fréquentes sont des difficultés à marcher, à utiliser le bras ou la main allant parfois jusqu'à l'hémiplégie. Le patient peut, par ailleurs, garder des difficultés d'attention, de concentration ou de mémoire.